



**Voies
Navigables de
France**

Déclaration CFDT-VNF au CA du 4 décembre 2024

Rétropédalage du gouvernement pour le COP de VNF

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les administrateurs,
Mesdames et Messieurs de la Direction,
Cher(e)s collègues,

La CFDT-VNF souhaite exprimer dans le cadre du Conseil d'Administration en présence des tutelles de l'Etat, sa vive préoccupation face au rétropédalage du gouvernement suite à l'amendement déposé le samedi 16 novembre dans le cadre de la discussion sur le projet de loi de finances 2025. Il concerne l'évolution des plafonds d'emplois des opérateurs de l'Etat pourtant figés pour 3 ans dans le Contrat d'Objectifs et de Performance (COP) de VNF.

En effet, ce contrat d'objectifs, renégocié l'année dernière dans le cadre de la révision triennale, a été établi dans le but de garantir une gestion efficace et transparente des ressources de VNF, tant humaines que financières, afin d'atteindre des objectifs clairs et mesurables dans le cadre de son projet stratégique de modernisation. Ce projet est d'ores et déjà menacé par la décision de supprimer dès l'année prochaine jusqu'à 37 ETPT alors que la tension sur les effectifs de VNF et la charge de travail pesant sur les personnels sont déjà à leurs paroxysmes. De plus, cela contredit clairement les engagements pris par l'Etat consistant à un gel du plafond d'emplois pour les années 2024 à 2026 après plus de 10 années continues de baisse des effectifs actant plus de 1 000 emplois supprimés bien que la charge de travail, sur cette même durée, n'a fait que croître.

Il est essentiel de rappeler que ce contrat a été conçu pour favoriser la transformation et la modernisation de notre établissement, en alignant les moyens de VNF, les objectifs fixés par l'Etat, les besoins de la population et les exigences des voies navigables de demain. De plus, VNF n'est pas qu'un acteur du transport parmi les autres, c'est également le plus grand gestionnaire de la ressource eau dans notre pays. Au regard des aléas et du réchauffement climatique générant tantôt des crues, tantôt des périodes de sécheresse, son rôle de régulateur et ses responsabilités pour préserver la biodiversité aquatique requiert une gestion de plus en plus pointue. La prolifération des espèces exotiques envahissantes impose également la mobilisation de moyens financiers et humains de plus en plus importants.

En effet, la CFDT-VNF rappelle qu'à ce jour, et malgré un investissement croissant ces dernières années, VNF ne dispose que de la moitié des réels besoins financiers d'investissement pour ne serait-ce que régénérer et entretenir l'ensemble de son réseau. De plus, cela ne tient aucunement compte de la complexité de son rôle majeur dans le cadre de la gestion hydraulique. Le maintien de la ligne d'eau si important pour les JO de Paris 2024 s'est fait en amont de Paris sur la Marne et l'Yonne par des barrages manuels comme au XIXème siècle et ce pour encore de nombreuses années avec une fin prévue pour 2040. Les inondations récentes et les périodes d'étiage sévères et prolongées ne se font

pas sans l'intervention de nos collègues sur un réseau qui certes se modernise pour la navigation mais reste fortement lié à l'intervention humaine pour la gestion des ouvrages hydrauliques.

Actons aussi ensemble que d'obtenir du financement est une avancée majeure mais si l'Etat souhaite une optimisation des financements publics, ceux-ci ne pourront l'être en l'absence de compétence et donc de femmes et d'hommes qualifiés pour planifier, organiser et suivre les projets qu'ils soient dans le cadre de la régénération ou de la modernisation de son réseau. 21 recrutements hors plafond sur des missions spécifiques en lien avec les projets européens sont à saluer mais ne répondront aucunement aux besoins actuels et aux missions régaliennes de notre établissement. L'augmentation du plafond d'apprentis, même si nous le saluons, non plus ! Il faut d'ailleurs rappeler qu'un apprenti n'a pas vocation à remplacer un agent mais qu'à l'inverse il requiert un investissement et du temps supplémentaire pour les maîtres de stage, ce qui sera plus compliqué avec 37 ETPT en moins dès l'année prochaine.

Ainsi, le non-respect des engagements pris par le gouvernement compromet non seulement la tenue de ce contrat mais également la qualité et le calendrier des services, des objectifs et de la modernisation du réseau VNF fixés par l'Etat.

Nous appelons donc l'Etat à respecter les termes du COP et à s'engager pleinement à soutenir VNF dans la réalisation de ses objectifs. Nous croyons fermement qu'un partenariat basé sur la confiance et le respect mutuel est essentiel pour garantir l'avenir de notre établissement et, par conséquent, l'intérêt collectif de celles et ceux que nous servons.

Nous appelons les administrateurs à ne pas valider un budget qui intègre une reprise d'emplois de 37 ETPT alors même que l'amendement du gouvernement, dans le cadre de son PLF 2025, est loin d'être adopté et que, dans l'absolu, il peut même être censuré dans quelques heures pour le PLFSS ou d'ici le 20 décembre pour le PLF.

Le projet de budget 2025 de VNF doit suivre les orientations du COP car, à l'inverse du PLF de l'Etat, il est signé. Il sera toujours temps, le cas échéant, de procéder à un budget rectificatif en début d'année sur la base de la loi de finances 2025 quand elle sera réellement adoptée. **Anticiper les désengagements de l'Etat sur une fausse bonne idée non entérinée est une erreur qui, une fois commise, risque de ne jamais être réparée.** Pire encore, un tel choix pourrait casser la confiance des personnels dans le COP, texte fondateur du projet de modernisation ! **Même si un projet de budget rectificatif annulerait cet arbitrage au cours du premier trimestre, le mal sera fait ! Vous pouvez l'éviter ce jour.**

Nous vous remercions de votre attention pour cette déclaration et espérons une proposition constructive.

Merci pour votre attention.

Les représentants CFDT-VNF
au Conseil d'Administration